

COMMUNIQUÉ

Site Internet : <http://www.ramq.gouv.qc.ca>
Courriel : services.professionnels@ramq.gouv.qc.ca
INFO PROF : Québec (418) 528-7763
Montréal, ailleurs au Québec 1 800 463-7763

Régie de
l'assurance maladie
Québec 

POUR RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES :

Assistance aux professionnels
Québec (418) 643-8210
Montréal (514) 873-3480
Ailleurs au Québec, en Ontario
et au Nouveau-Brunswick 1 800 463-4776
Télécopieur
Québec (418) 646-9251
Montréal (514) 873-5951

Québec, le 30 juillet 2003

À l'attention des médecins omnipraticiens chefs du département clinique de médecine générale rémunérés à tarif horaire

Nouveau code d'activité pour le chef du département clinique à tarif horaire

Dans le communiqué 056 du 11 juillet 2003, nous vous informions d'un changement important dans votre facturation, soit la **disparition** des codes 013024 et 013026 qui servaient à facturer les dépassements d'heures autorisés dans le cadre d'une participation accrue aux services médicaux (013024) et prévus dans le cadre de vos activités spécifiques à titre de chef de département clinique (013026).

Veillez prendre note que dorénavant le **seul** code à utiliser autant pour vos activités régulières que pour les activités de dépassement est le suivant :

013043 tâches médico-administratives et hospitalières.

Source : Direction des services à la clientèle professionnelle

c. c. Développeurs de logiciels de facturation et
Agences commerciales de traitement de données - Médecine